

Décision

Générale

colonial

Décision n° 152/SG/FP mettant un inspecteur central des impôts à la disposition du Ministre des Finances

n° 152/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
7 février 1968

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro
25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Henri Borderes, inspecteur central des impôts, 3° échelon, (indice net 495) est, pour compter du 24 janvier 1968, date de son arrivée au Territoire, mis à la disposition du Ministre des Finances pour servir aux Contributions.